EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation : 25 mars 2024

Date d'affichage : 25 mars 2024

Vote: Pour: 22

Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents: Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JUILLARD.

<u>Présents par procuration :</u> Laurent SAIGNIE donne pouvoir à

Dimitri OCTAVIE.

Absent : Félix ROCHE.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Personnel communal : création d'un poste d'agent polyvalent des collectivités (Adjoint technique).

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT que pour assurer le fonctionnement des services, il est envisagé le recrutement d'un agent technique polyvalent en contrat à durée déterminée compe suit :

Un poste à 35 heures hebdomadaire pour la pé grade adjoint technique basée sur l'indice brut 367 indice

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024 Date de reception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE_036_2024-DE A G E D I on

Pour assurer les missions suivantes :

- Entretien des espaces verts et espaces publics (débroussaillage, nettoyage),
- Entretien de la voirie, déneigement, différents travaux urbains,
- Logistique (montage podium, déplacement de chaises et tables),
- Utilisation de certaines véhicules, engins et matériels nécessaires aux missions confiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le recrutement d'agent en contrat à durée déterminée comme suit :

Un poste à 35 heures hebdomadaire pour la période du 15/04/2024 au 14/04/2025 (rémunération grade adjoint technique basée sur l'indice brut 367 indice majoré 366),

DIT QUE le tableau des emplois est ainsi modifié en conséquence ;

PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 et suivant.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024 Date de reception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE_036_2024-DE A G E D I